

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Nomination des
représentants du Conseil
municipal au sein des
conseils d'écoles**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 12 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-13b-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

OBJET : NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ÉCOLES

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En vertu de l'article D. 411-1 du Code de l'Éducation, il convient de désigner des conseillers municipaux pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans chacune des 21 écoles concernées.

L'élection se fait au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein des 21 conseils d'école de la Ville selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

École	Conseiller municipal élu
École Maternelle Alsace	Abou NDIAYE
École Maternelle Ampère	Myriam SLEMPKES
École Maternelle Beethoven	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Bonnenfant	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Frédéric Passy	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Marie Curie	Vincent MIGEON
École Maternelle Giraud Teulon	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Jean Moulin	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Marcel Aymé	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Schnapper	Karine PEYRESAUBES
Ecole Maternelle des Néfliers	Nathalie LESUEUR
École Élémentaire Ampère	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Bonnenfant	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Écuyers	Vincent MIGEON
École Élémentaire Frédéric Passy	Nathalie LESUEUR
École Élémentaire Giraud Teulon	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Jean Moulin	Abou NDIAYE
École Élémentaire Les Sources	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Schnapper	Abou NDIAYE
École Élémentaire Marie Curie	Vincent MIGEON
École Élémentaire Charles Bouvard	Nathalie LESUEUR

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal procède au scrutin.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT pour représenter la commune nouvelle au sein des 21 conseils d'école de la Ville les conseillers municipaux suivants :

École	Conseiller municipal élu
École Maternelle Alsace	Abou NDIAYE
École Maternelle Ampère	Myriam SLEMPKES
École Maternelle Beethoven	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Bonnenfant	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Frédéric Passy	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Marie Curie	Vincent MIGEON
École Maternelle Giraud Teulon	Karine PEYRESAUBES
École Maternelle Jean Moulin	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Marcel Aymé	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Maternelle Schnapper	Karine PEYRESAUBES
Ecole Maternelle des Néfliers	Nathalie LESUEUR
École Élémentaire Ampère	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Bonnenfant	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Écuyers	Vincent MIGEON
École Élémentaire Frédéric Passy	Nathalie LESUEUR
École Élémentaire Giraud Teulon	Myriam SLEMPKES
École Élémentaire Jean Moulin	Abou NDIAYE
École Élémentaire Les Sources	Sylvie HABERT-DUPUIS
École Élémentaire Schnapper	Abou NDIAYE
École Élémentaire Marie Curie	Vincent MIGEON
École Élémentaire Charles Bouvard	Nathalie LESUEUR

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.